

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 25 juin 2024 à laquelle sont présents madame la conseillère Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse suppléante Manon Bougie.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin, directeur général et M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu, notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

**MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE.**

**CONSULTATION PUBLIQUE :**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 921-2024**

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 921-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser des unifamiliales isolées et jumelées dans la 165<sup>e</sup> Rue à l'est de la 22<sup>e</sup> Avenue**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

**CONSTAT DU QUORUM.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 35.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 24-14102**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 5.20 Rejet de la soumission pour la fourniture d'un véhicule utilitaire de travail de type côte-à-côte, année 2024 pour le Service des loisirs et de la culture.
- 5.21 Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance de chantiers de deux (2) prolongements.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 24-14103**

Séance ordinaire du 10 juin 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DE RÈGLEMENTS :**

### **RÉSOLUTION N° 24-14104**

Adoption du Règlement numéro 915-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 27 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le **Règlement numéro 915-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les marges de recul pour des terrains le long de la 22<sup>e</sup> Avenue, au nord de la 165<sup>e</sup> Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 915-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14105**

Adoption du Règlement numéro 917-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 27 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le **Règlement numéro 917-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter les hauteurs maximales permises sur la 1<sup>re</sup> Avenue entre le Centre sportif Lacroix-Dutil et la 114<sup>e</sup> Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 917-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DE RÉOLUTIONS :**

### **RÉSOLUTION NO 24-14106**

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 13 juin 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 5 650 131,20 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 5 650 131,20 \$ couvrant la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 13 juin 2024.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14107**

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de thiosulfate de calcium pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 5 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE	37 276,73 \$
BRENNTAG CANADA INC.	58 353,03 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande de thiosulfate de calcium** pour une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour un montant total de **37 276,73 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14108**

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de soude caustique liquide (NAOH) pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SODROX CHEMICALS LTD	109 295,23 \$
UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE	144 920,39 \$
BRENNTAG CANADA INC.	173 640,99 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission déposée par SODROX CHEMICALS LTD est non conforme et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil déclare la soumission de SODROX CHEMICALS LTD non conforme.

**QUE** ce conseil adjuge à **UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande de soude caustique liquide (NAOH)** pour une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour un montant total de **144 920,39 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14109**

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de PASS 10 pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	139 993,56 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.** le contrat pour **la fourniture sur demande de PASS 10** pour une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 **pour un montant total de 139 993,56 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14110**

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de chlore gazeux pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BRENNTAG CANADA INC.	67 145,40 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **BRENNTAG CANADA INC.** le contrat pour la **fourniture sur demande de chlore gazeux** pour une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 **pour un montant total de 67 145,40 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14111**

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'orthophosphate de zinc pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BRENNTAG CANADA INC.	29 298,72 \$
LES PRODUITS CHIMIQUES ERPAC INC.	31 666,87 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **BRENNTAG CANADA INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **BRENNTAG CANADA INC.** le contrat pour la **fourniture sur demande d'orthophosphate de zinc** pour une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 **pour un montant total de 29 298,72 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14112**

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de sulfate d'aluminium (ALUN) pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE	74 043,90 \$
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	92 715,84 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE** le contrat pour **la fourniture sur demande de sulfate d'aluminium (ALUN)** pour une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 **pour un montant total de 74 043,90 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

### ADOPTÉE

#### RÉSOLUTION N° 24-14113

Adjudication du contrat pour la réfection des services municipaux de la 16<sup>e</sup> Rue, du boulevard Dionne à la 8<sup>e</sup> Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX ET LESSARD LTÉE	2 077 931,70 \$
R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.	2 127 412,32 \$
T.G.C. INC.	2 240 000,23 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **GIROUX ET LESSARD LTÉE** le contrat pour **la réfection des services municipaux de la 16<sup>e</sup> Rue, du boulevard Dionne à la 8<sup>e</sup> Avenue pour un montant total de 2 077 931,70 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable à même la subvention à recevoir du programme d'aide financière PRIMEAU et le Règlement numéro 906-2024.

### ADOPTÉE

#### RÉSOLUTION N° 24-14114

Adjudication du contrat pour la réfection des services municipaux de la 22<sup>e</sup> Rue, du boulevard Dionne à la 8<sup>e</sup> Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.	1 448 913,00 \$
T.G.C. INC.	1 452 761,88 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	1 674 399,07 \$

**ATTENDU** : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.** le contrat pour la **réfection des services municipaux de la 22<sup>e</sup> Rue, du boulevard Dionne à la 8<sup>e</sup> Avenue pour un montant total de 1 448 913,00 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable à même la subvention à recevoir du programme d'aide financière PRIMEAU et le Règlement numéro 906-2024.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION N° 24-14115**

##### Acceptation de directives de changement pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration

**ATTENDU** : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration;

**ATTENDU** : que les directives de changement sont recommandées par le consultant Services EXP;

**ATTENDU** : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser les directives de changement TC-028, TC-057 et TC-061 pour ces travaux au montant de 22 239,87 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les directives de changement suivantes :

TC-028 : Modification du conduit de ventilation et tourner les chauffe-eaux	4 994,68 \$
TC-057 : Rehaussement des parapets au pourtour des bassins Nos 4, 5, 6 et 6A	11 781,58 \$
TC-061 : Modification du type de persienne pour soffite le long de l'axe 8	5 463,61 \$

**QUE** la somme de 22 239,87 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 859-2022.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION N° 24-14116**

##### Versement d'une subvention à un organisme accrédité

**ATTENDU** : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des Loisirs et de la Culture, en date du 11 juin 2024, dans lequel elle recommande le paiement de la subvention à un organisme accrédité selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** soit autorisé le versement de la subvention à l'organisme accrédité suivant :

- Escadron 890 de Saint-Georges 4082 \$

**QUE** la somme de 4082 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14117**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les zones commerciales de la route 204

ATTENDU : la demande du concessionnaire de Volkswagen qui désire obtenir un permis de construction pour un nouveau garage le long de la route 204 à l'intersection de la 120<sup>e</sup> Rue;

ATTENDU : que cet immeuble est situé dans l'aire d'application du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les zones commerciales de la route 204;

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder ce permis de construction puisque ce projet rencontre les critères et les objectifs du PIIA pour les zones commerciales de la route 204;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis de construction pour le nouveau garage de Volkswagen le long de la route 204 à l'intersection de la 120<sup>e</sup> Rue, le tout conformément aux plans déposés et aux critères du PIIA pour les zones commerciales de la route 204.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14118**

Approbation du calendrier des délais de conservation de la Cour municipale commune soumis à Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ATTENDU : qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU : qu'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 1<sup>o</sup> ou 3<sup>o</sup> de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et chacune de ses modifications;

ATTENDU : que la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges est un organisme public visé au paragraphe 3<sup>o</sup> de l'annexe de cette loi;

ATTENDU : que le calendrier de conservation de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges a été établi et approuvé en 1997;

ATTENDU : qu'il était nécessaire de le réviser;

ATTENDU : l'approbation reçue le 9 janvier 2024 de la direction de Bibliothèque et Archives nationale du Québec suite à l'envoi du calendrier de conservation de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges le 31 octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil approuve le calendrier de conservation soumis le 31 octobre 2023 et approuvé par la direction de Bibliothèque et Archives nationale du Québec le 9 janvier 2024 et autorise M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre toute modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14119**

Acquisition du lot numéro 3 367 802 appartenant à Mme Cindy Létourneau

ATTENDU : que la Ville a besoin d'acquérir certaines parcelles de terrain dans le cadre des futurs prolongements de la 22<sup>e</sup> Avenue et de la 25<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU : les discussions intervenues avec Mme Cindy Létourneau, propriétaire du lot numéro 3 367 802 du Cadastre du Québec;

ATTENDU : la recommandation de M. Claude Poulin, directeur général;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte d'acquérir de Mme Cindy Létourneau, un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro **TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SEPT MILLE HUIT CENT DEUX (3 367 802)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, au montant de 12 000 \$, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Corinne Rodrigue, notaire.

**QUE** la mairesse suppléante et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**QUE** la somme de 12 000 \$ soit payable à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14120**

Acquisition du lot numéro 3 367 800 appartenant à Mme Linda Bissonnette

ATTENDU : que la Ville a besoin d'acquérir certaines parcelles de terrain dans le cadre des futurs prolongements de la 22<sup>e</sup> Avenue et de la 25<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU : les discussions intervenues avec Mme Linda Bissonnette, propriétaire du lot numéro 3 367 800 du Cadastre du Québec;

ATTENDU : la recommandation de M. Claude Poulin, directeur général;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte d'acquérir de Mme Linda Bissonnette, un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro **TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SEPT MILLE HUIT CENTS (3 367 800)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, au montant de 30 000 \$, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Corinne Rodrigue, notaire.

**QUE** la mairesse suppléante et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**QUE** la somme de 30 000 \$ soit payable à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14121**

### Embauche d'une analyste informatique pour le Service de l'informatique

**ATTENDU** : le besoin d'embaucher une analyste informatique pour le Service de l'informatique;

**ATTENDU** : la recommandation de M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques et du comité de sélection, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Rayhane Bedoui;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Tom Redmond  
**APPUYÉ** par madame la conseillère Esther Fortin  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de Mme Rayhane Bedoui à titre d'analyste informatique pour le Service de l'informatique, selon les conditions de travail du personnel-cadre, classe 1 – échelon 1, et ce, à compter du 2 juillet 2024.

**QUE** Mme Rayhane Bedoui bénéficie d'une semaine de vacances payée pour l'année 2024.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14122**

### Embauche d'un régisseur - Parcs pour le Service des loisirs et de la culture

**ATTENDU** : le besoin d'embaucher un régisseur - Parcs pour le Service des loisirs et de la culture;

**ATTENDU** : la recommandation de M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques et du comité de sélection, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Charles Paquet;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
**APPUYÉ** par madame la conseillère Esther Fortin  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de M. Charles Paquet à titre de régisseur – Parcs pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail du personnel-cadre, classe 2 – échelon 5, et ce, à compter du 2 juillet 2024.

**QUE** M. Charles Paquet bénéficie d'une semaine de vacances payée pour l'année 2024.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14123**

### Démission de la coordonnatrice – Camp de jour et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture

**ATTENDU** : la lettre de démission reçue de Mme Valérie Lapierre à titre de coordonnatrice - Camp de jour et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture;

**ATTENDU** : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Olivier Duval  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Tom Redmond  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de Mme Valérie Lapierre à titre de coordonnatrice – Camp de jour et jeunesse, et ce, à compter du 29 juin 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14124**

Départ à la retraite d'un pompier pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la notification de retraite envoyée à M. Jocelyn Côté, pompier pour le Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la Sécurité incendie et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette notification;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le départ à la retraite de M. Jocelyn Côté, pompier pour le Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 20 juin 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14125**

Rejet de la soumission pour la fourniture d'un véhicule utilitaire de travail de type côte-à-côte, année 2024 pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CENTRE AGRICOLE JLD INC.	
JLD LAGUÉ ST-GEORGES	58 998,28 \$

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, à l'effet de rejeter la soumission reçue puisque celle-ci dépasse les prévisions budgétaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil rejette la soumission déposée par l'entreprise **CENTRE AGRICOLE JLD INC. (JLD LAGUÉ ST-GEORGES)** pour la **fourniture d'un véhicule utilitaire de travail de type côte-à-côte, année 2024 pour le Service des loisirs et de la culture** puisque celle-ci dépasse les prévisions budgétaires et autorise la Division de l'Approvisionnement à refaire un nouvel appel d'offres.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14126**

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance de chantiers de deux (2) prolongements

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à faire une soumission publique pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la

surveillance de chantiers de deux (2) prolongements, présentant les critères et pondérations suivants :

1.	Expérience de la firme	10 points
2.	Compétence et disponibilité du chargé de projet	20 points
3.	Compétence et expérience du surveillant 1	20 points
4.	Compétence et expérience du surveillant 2	20 points
5.	Équipe de relève	10 points
6.	Description des rapports de suivi	10 points
7.	Adresse de service	10 points

## **ADOPTÉE**

### **DÉPÔT D'UN DOCUMENT :**

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE POUR L'ANNÉE 2023

Le rapport d'activités de la cour municipale commune pour l'année 2023 est déposé au conseil.

### **CORRESPONDANCE :**

Un bordereau de correspondance, comprenant 2 items, est déposé au conseil.

### **AUTRE SUJET :**

#### COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité consultatif d'urbanisme, sur une rencontre avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité consultatif d'urbanisme, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur l'Accueil inconditionnel et sur le conseil d'administration et l'assemblée générale annuelle du Bercaill, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur la cérémonie de clôture de la dernière édition de Beauce Art, par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le comité de travail supralocal en immigration en remplacement de madame la conseillère Manon Bougie, sur le comité d'investissement commun et sur le comité de pilotage en logements sociaux, par madame la conseillère Manon Bougie sur le sous-comité en ressources humaines avec Transport Autonomie Beauce-Étchemins, sur le comité de la famille et des aînés, sur la séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan et sur la cérémonie de clôture de la dernière édition de Beauce Art.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

#### QUESTIONS DU CONSEIL

Madame la conseillère Esther Fortin désire s'adresser à M. Richard Lehoux, député fédéral de Beauce concernant les commentaires de M. Pierre Poilievre, chef du Parti conservateur du Canada à l'égard de certains élus municipaux. Mme Fortin demande à M. Lehoux si celui-ci souscrit aux propos de M. Poilievre malgré l'adoption du projet de loi 57 visant à protéger les élus municipaux.

#### QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 20 h 20, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, la séance est levée.**

**MANON BOUGIE**  
Mairesse suppléante

**M<sup>E</sup> ISABELLE BEAULIEU**  
Greffière

\*\*\*\*\*